



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

**Modification du plan
de financement et du
programme
prévisionnel de la
Réserve
naturelle nationale
d'intérêt géologique
du département du
Lot (RNNIG Lot) pour
l'année 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente avril à neuf heures trente, les membres du Bureau syndical se sont réunis à la Maison du Parc-Géoparc à Labastide-Murat, sous la présidence de Madame Catherine MARLAS.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie
Mme C. MARLAS, conseillère départementale du Lot
M. A. TERLIZZI, conseiller départemental du Lot
M. J. DIETSCH, représentant de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors
M. JC. FOUCHE, président de la Communauté de communes CAUVALDOR
M. M. LAVERDET, représentant de la Commune de Montfaucon
Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon
Mme D. LENFANT, maire de Rocamadour
M. B. GOURAUD, maire de Vaylats
Mme V. JOURDAN, représentante de la commune de Marcilhac-sur-Célé

ÉTAIENT EXCUSES

M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à Mme G. LASFARGUES
M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à Mme C. PRUNET
Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à Mme C. MARLAS
M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à M. A. TERLIZZI
Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à M. J.C. FOUCHE
M. F. DRECREMPS, conseiller départemental du Lot, donne pouvoir à M. J. DIETSCH
Mme N. MASBOU, représentante de la Communauté de Communes du Grand Figeac, donne pouvoir à Mme V. JOURDAN
M. S. CHERER, représentant de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat, donne pouvoir à M. M. LAVERDET
Mme A. VACOSSIN, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à Mme D. LENFANT
M. J.C. SAUVIER, président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne, donne pouvoir à M. B. GOURAUD
M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Lentillac-du-Causse
M. F. REYMANN, maire de Lugagnac

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. N. BRUNET, directeur du Parc - Géoparc
Mme A. GIROU, directrice adjointe du Parc - Géoparc
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc - Géoparc

**DATE DE LA
CONVOCATION**
24 mars 2025
DATE D'AFFICHAGE
24 mars 2025

**NOMBRE DE
DÉLÉGUÉS**
En exercice : 25
Présents : 10
Votants : 20
Voix : 35

1- Contexte

La présidente rappelle aux membres du Bureau syndical que le programme d'action 2025 de la RNN géologique a été adopté lors du comité syndical du 12 décembre 2024 sur la base d'un financement par l'Etat identique à celui de l'année précédente soit 188 026 €.

En mars, la DREAL Occitanie a annoncé au Syndicat mixte du Parc une augmentation de 5% du financement soit une augmentation de budget de 4 755 €, portant le financement de l'Etat à 192 781 €.

Le Syndicat mixte du Parc apporte un autofinancement annuel à hauteur de 10 000 €. Le budget global, comprenant les frais de fonctionnement et la mise en œuvre des actions, s'élève donc désormais à 202 781 €.

2- Ventilation des nouveaux crédits

Certaines actions prévues pourront bénéficier de crédits supplémentaires :

- Fiche action MS10 - Acquérir, entretenir et renouveler le matériel nécessaire au bon déroulement des opérations - qui passe de 1 000 € à 1 255 €.
- Fiche action PA11 - Concevoir et réaliser des animations auprès des publics scolaires - qui passe de 2 000 € à 2 500 € et permettra d'accueillir deux classes supplémentaires pour des animations du catalogue pédagogique avec visite sur le Cloup d'Aural ou la Plage aux Ptérosaures.
- Fiche action CS13 – Suivre l'évolution des températures sur les sites sensibles de la Réserve – qui passe de 16 000 € à 20 000€. Les 4 000€ supplémentaires permettront d'acheter des capteurs de températures supplémentaires afin de remplacer des capteurs défectueux et d'équiper plus de sites géologiques afin de suivre l'évolution des données climatiques sur le long terme.

Le Bureau syndical, à l'unanimité,

- valide la proposition de modification du plan de financement et du programme prévisionnel de la Réserve naturelle nationale d'intérêt géologique du département du Lot (RNNIG Lot) pour l'année 2025,
- autorise la Présidente à le déposer auprès de la DREAL Occitanie, et à signer l'ensemble des documents et conventions financières nécessaires.

**La Présidente
Catherine MARLAS**